



LA MUNICIPALITÉ DE LA NATION

AVIS DE RÉUNION PUBLIQUE

RÈGLEMENT POUR LES FRAIS DE REDEVANCE

Veillez noter que le Conseil de la municipalité de La Nation aura une réunion publique lundi 3 octobre 2022 à 18 h, dans la chambre du Conseil au 958, route 500 ouest, suivant l'article 12 de la *Loi sur les redevances d'aménagement, 1997* pour examiner les mises à jour au règlement municipal sur les redevances d'aménagement.

Veillez noter également que toute personne et tout organisme peuvent assister à cette réunion publique, et peuvent présenter leurs observations relatives au règlement des redevances d'aménagement, soit pour l'appuyer ou le contester. Les individus désirant adresser le conseil doivent en aviser la greffe par écrit au plus tard vendredi 30 septembre 2022 au courriel admin@nationmun.ca. Toutes les observations reçues par écrit et les opinions exprimées lors de la réunion publique seront prises en compte avant la promulgation du nouveau règlement sur les redevances d'aménagement.

Veillez noter que l'objectif de ce règlement des redevances d'aménagement proposé est pour faire une mise à jour aux taux des redevances d'aménagement courantes pour les cinq prochaines années, pour qu'ils reflètent les dépenses en immobilisations liées à la croissance, qui sont identifiés dans l'étude sur des mises à jour sur les redevances d'aménagement.

Veillez noter de plus que le règlement et l'étude sur les redevances d'aménagement seront accessibles au public le 26 juillet 2022 au bureau de la greffière, au 958, route 500 Ouest, Casselman Ontario, au bureau satellite au 3248, Chemin de Comté 9, Fournier Ontario, durant les heures d'ouverture régulière, et sur le site web de la municipalité de La Nation, www.nationmun.ca.

Les demandes de renseignements doivent être adressées à la Greffe au 613-764-5444 ou à admin@nationmun.ca.

DATÉ À LA MUNICIPALITÉ DE LA NATION, CE 25^e JOUR DE JUILLET 2022.

Josée Brizard, DG-Greffière